

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

10/04/2013

Dossier complet le :

10/04/2013

N° d'enregistrement :

2013-0359

1. Intitulé du projet

Sentier des Prieux - Rue de Verdun
Aménagement d'une voirie entre la rue Lorthiois et la rue de Tourcoing

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté Urbaine de Lille - Espace Public et Voirie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

B. Debreu Vice-Président délégué

RCS / SIRET

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'une voie nouvelle, permettant d'obtenir un profil régulier et confortable pour l'ensemble des usagers:

- une voie de circulation en sens unique, ponctuée d'aménagements destinés à ralentir la vitesse et à minimiser les nuisances pour les riverains.
- une piste cyclable bidirectionnelle réalisée sur l'ensemble du projet pour assurer aux cyclistes une sécurité optimale.
- Deux trottoirs confortables, d'une largeur conforme aux normes pour les personnes à mobilité réduite.
- Un carrefour avec la rue de Tourcoing sécurisé en fin de voie du Sentier des Prieux - Rue de Verdun et un redressement vis à vis de la rue des Prieux.

4.2 Objectifs du projet

Cette voirie aménagée en zone 30 permettra de liaisonner deux quartiers de la ville de Mouvaux entre eux et d'offrir aux habitants des Francs une meilleure desserte vers les équipements sportifs et scolaires du quartier Mirabeau. Elle permettra également d'assurer un maillage cyclable conforme aux recommandations du Plan de Déplacement Urbain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aménagement du carrefour entre la rue de Verdun et la rue de Lorthiois

Création de voie nouvelle en sens unique, les profils ci-dessous sont données à titre indicatifs et susceptibles d'évoluer légèrement en terme d'emprise, celle-ci ne dépassera pas les 13m :

- bande enherbée de 1.60m
- trottoir de 1.80m
- chaussée en sens unique de 3.60m
- bande enherbée et plantée de 1.80m
- piste cyclable bidirectionnelle de 2.60m
- trottoir de 1.40m

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Nouvelle voie de liaison, en sens unique, entre la rue Lorthiois et la rue de Tourcoing avec cheminement piétonnier et piste cyclable.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- Déclaration d'utilité publique (DUP)
- Enquête parcellaire
- Dossier dans le cadre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dans le cadre de la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	360m environ
Largeur - emprise totale de 13 m	3.60m de chaussée en sens unique

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Mouvaux

Entre la rue de Lorthiois et la rue
de Tourcoing, les voies
concernées sont la rue de Verdun
et le sentier des Prieux.

Coordonnées géographiques¹

Long. 03 ° 08 ' 12 " E Lat. 50 ° 42 ' 36 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 03 ° 08 ' 18 " E Lat. 50 ° 42 ' 41 " N

Point d'arrivée :

Long. 03 ° 08 ' 05 " E Lat. 50 ° 42 ' 34 " N

Communes traversées :

Mouvaux

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit actuellement d'un sentier de terre au coeur d'une zone d'habitat, bordé par des fonds de jardin.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local de l'Urbanisme de Lille Métropole Communauté Urbaine approuvé le 8 octobre 2004 : secteurs UCB 0.40 et UDb 0.20.
- Emplacements réservés d'infrastructures sur la commune de Mouvaux :
 - 1 Aménagement du carrefour rue de Lorthiois-rue de Verdun (LMCU)
 - 3 Liaison RD9 / rue de Verdun, emprise de 20m et extension rue de Turgot emprise 12m (LMCU)
- Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole approuvé le 6 décembre 2002
- SDAGE du bassin Artois Picardie

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Réalisation du PPBE engagée, consultations publiques dès 2014

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPRn Mouvement de terrain - tassements différentiels prescrit le 13/02/01 - PPRn Inondation prescrit le 13/02/01
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux de la nappe du calcaire carbonifère de Roubaix-Tourcoing (arrêté préfectoral du 20/01/2004) pour cause de surexploitation de la ressource Commune de Mouvaux : 130 mètres de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Le projet se situe a 900m à vol d'oiseau du site classé "Château du bois vert et son parc". Ce site de 43 hectares est un propriété privée classé par arrêté de 1965. Le projet n'affecte pas ce site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZPS "les cinq tailles" FR 3112002 situé à 25 km environ du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'excédent en matériaux sera faible et dans la mesure du possible réutilisé pour les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les dégradations sur la biodiversité reste faible, deux impacts sont identifiés: - la suppression de fonds de jardin et donc la suppression d'abris et de refuge pour la faune, le projet prévoit un traitement paysager de qualité en compensation. - la création d'une voie de circulation automobile là où auparavant il n'y avait que des piétons et des vélos.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRn Inondation : risque de remontée de la nappe très faible PPRn Mouvements : aléa moyen sur les terrains de l'opération
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☐	☐ ☒	Risque de pollution de la nappe en cas de déversement ou de pollution par les eaux de chaussée.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruit lié au trafic, toutefois la voie aménagée en sens unique et en zone 30 limitera l'impact sonore des circulations. Aucune habitation ne donne directement sur la future voie il s'agit de fond de jardins.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Rejets liés aux trafics routiers. Il s'agit toutefois d'une voie en sens unique et en zone 30, le trafic sera limité. Située en centre ville cette voie servira de délestage aux axes voisins et n'engendrera pas de trafic supplémentaire sur la commune de Mouvaux, les rejets de polluants ne seront pas accentués. Le projet prévoit aussi l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle et de larges cheminements piétons pour favoriser l'usage des modes doux notamment en direction des équipements du centre ville.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux de chaussées seront rejetées au réseau d'eau pluviale existant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de voie nouvelle se situe à proximité immédiate du projet de logements situé à l'angle de la rue de Lorthiois et de la Forgette, sur la friche de Carbonisage des Francs.

Ce projet de 200 logements environ aura un impact direct sur la voie nouvelle, objet du présent cas par cas, les futurs riverains utiliseront cet axe pour rejoindre le centre ville et les divers équipements communaux. La réalisation de ce nouvel axe permettra de favoriser la fluidité du trafic sur Mouvaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de nouvelle voie reliant la rue Lorthiois à la rue de Tourcoing permettra de liaisonner le quartier enclavé des "Francs" au quartier "Mirabeau" porteur d'équipements scolaires et sportifs au service des habitants des deux quartiers. Ce projet vient en remplacement d'un sentier de terre existant aujourd'hui dédié uniquement aux piétons et cyclistes.

Au regard des différentes informations relevées dans les paragraphes 5.2 et 6.1, aucun élément sensible n'est identifié, le projet n'impactera pas le milieu naturel ainsi que les différentes ressources. Les risques envisagés concernent une pollution accidentelle de la nappe ou des rejets atmosphériques, ces risques étant pris en compte dès la conception du projet (concernant les pollutions) et à relativiser, il s'agit en effet d'un report de trafic, le projet ayant pour but d'alléger le trafic sur les autres rues de Mouvaux.

Au regard du contexte local (naturel et physique) et du projet ayant pour objectif de rééquilibrer le trafic en centre ville, l'étude d'impact ne semble pas être nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Roncq

le,

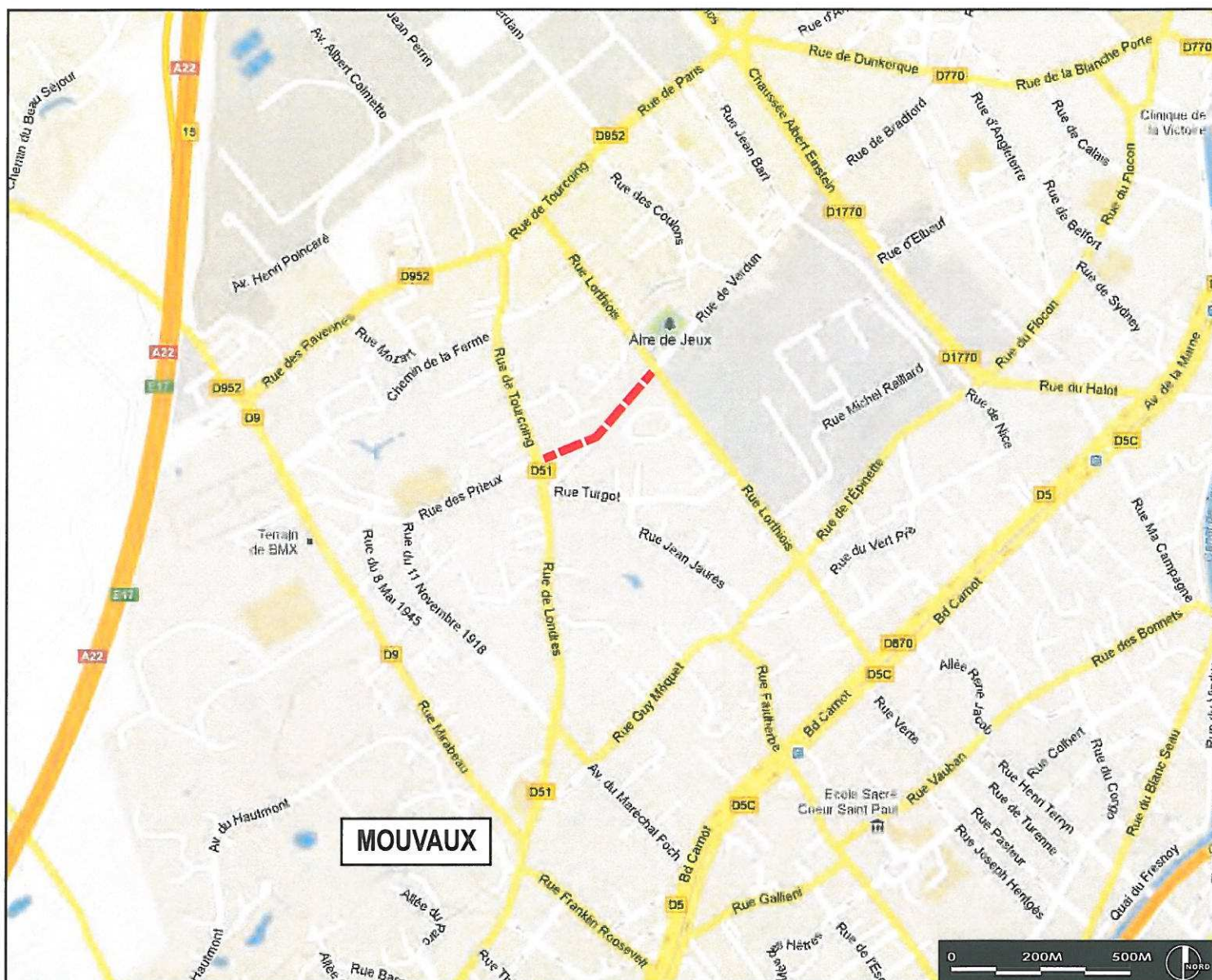
15 MARS 2013

Signature



B. DEBREV
Vice - Président

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION



source : fond Google map



Emprise du projet





source : Google Earth mai 2012

Zone de projet



Prise de vue



